*Communauté de communes du Pays de Murat*

# Diagnostic de l'envasement, actualisation des éléments de restauration et de gestion et programme d'actions ENS

## Lac du Pêcher

Espace Naturel Sensible
Commune de Chavagnac (15)

pays de Murat
COMMUNAUTE DE COMMUNES

**Décembre 2006.**

## Préalable

Le Lac du Pêcher, classé Espace Naturel Sensible du département pour ses qualité naturelles, paysagères et sa potentielle vulnérabilité vis-à-vis des activités humaines est laissé à l'abandon depuis plusieurs années. Ainsi, il subit un phénomène naturel (son comblement progressif associé à la colonisation de l'eau libre par la végétation) et un facteur extérieur aggravant (défaut d'étanchéité de la digue et abaissement consécutif du niveau d'eau) qui accélère la dynamique d'atterrissement.

Afin d'éviter que ce phénomène ne s'amplifie, la Communauté de Communes du Pays de Murat a souhaité acquérir le site et procéder aux premières opérations de restauration et de gestion telles que prévues dans l'étude réalisée par le Conseil Général en 2002.
Les objectifs poursuivis dans cette opération sont la restauration du fonctionnement hydrologique et écologique de l'étang et de ses zones humides, la limitation de la dynamique d'atterrissement ainsi qu'une amélioration de la qualité de l'eau tant au niveau de la pièce d'eau que dans le ruisseau aval.

Ces travaux sont indispensables à la préservation des intérêts du site et à la mise en œuvre du programme de valorisation.

Ainsi, la pièce d'eau a été vidangée en octobre 2005 dans deux buts :

- procéder à une réfection de la digue et du moine afin de pallier le défaut d'étanchéité et de restaurer le niveau d'eau « normal » de l'étang ;
- acquérir de nouvelles données indispensables sur l'envasement du fond de l'étang et préciser les modalités techniques de la restauration et de la gestion à venir.

*Ce diagnostic, réalisé dans le cadre du projet de gestion et de valorisation du Lac du Pêcher par la Communauté de communes du Pays de Murat, a pour objectifs de compléter les données techniques existantes sur le site et de formuler des préconisations d'interventions au regard des nouvelles données et des difficultés techniques rencontrées lors de la vidange d'octobre 2005 (cuvettes non vidangeables, difficulté de récupération des poissons, mauvais ressuyage des vases, problèmes de portance et d'accessibilité…).*

*Ce document précède la formalisation d'un plan d'intervention et de fiches d'actions pour la restauration et la gestion du site.*

**Composition du document**

- Localisation des transects et points côtés complémentaires
- Résultats des sondages
- Bilan synthétique
- Evolution naturelle d'un étang eutrophe et cas du Lac du Pêcher
- Bref rappel des travaux et actions de gestion entre 1974 et 2006
- Constat
- Préconisations de restauration et de gestion
- Synthèse sur le projet intercommunal
- *Projet de programme d'actions ENS – Lac du Pêcher (2007 – 2011)*
- *Fiches actions (en cours, à venir suite à l'examen du programme d'actions)*

**Localisation des transects et points côtés complémentaires**

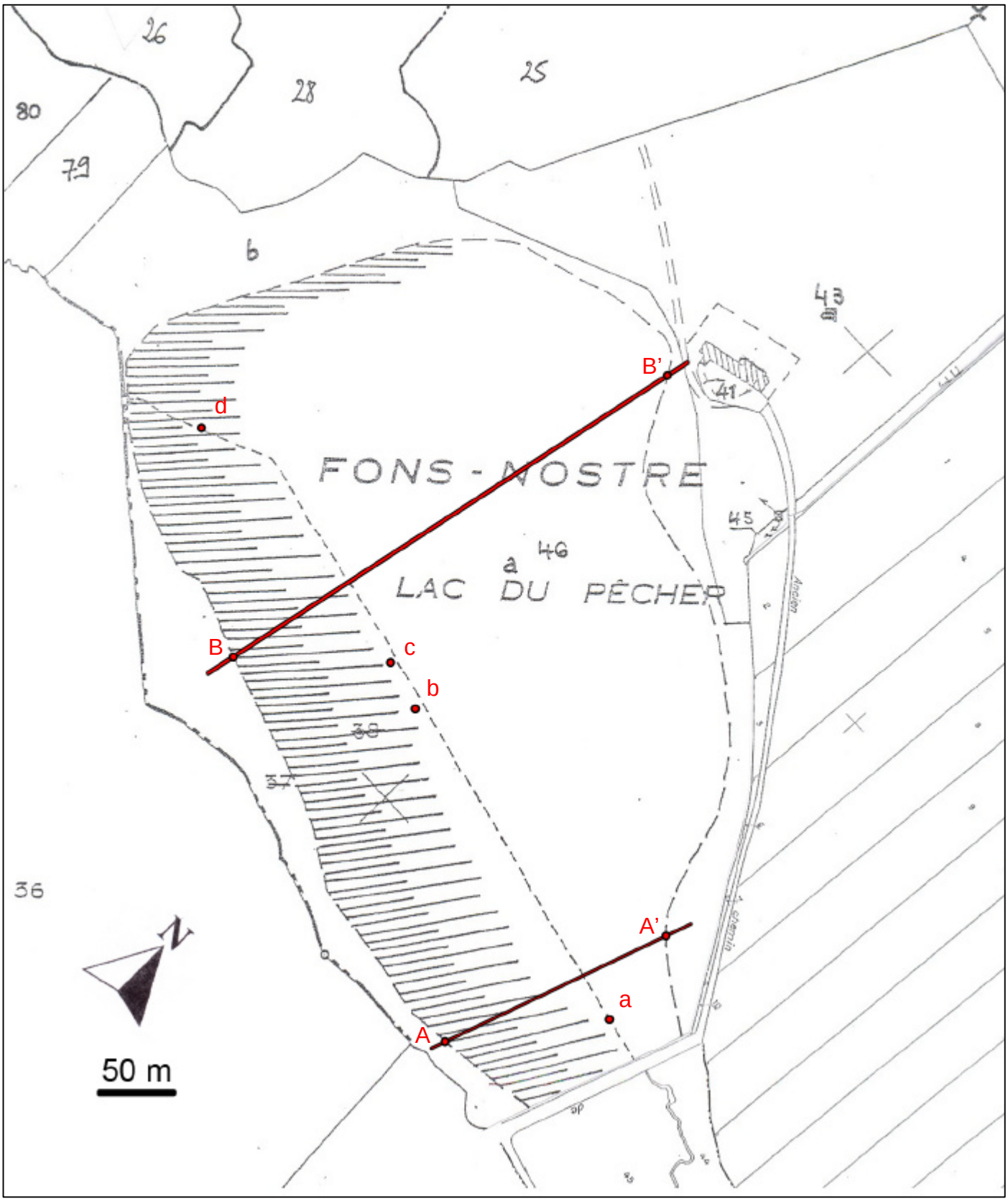


Légende :

- Transects
- Points côtés complémentaires

Décembre 2006.

pays de Murat
COMMUNAUTE DE COMMUNES

**Résultats des sondages**
*(relevés effectués le 12/09/2006)*

## Transect AA' :

| Points | Distance à A' (en m) | Distance à A (en m) | Epaisseur de vase (en cm) |
|---|---|---|---|
| 1 | 0 | 215 | 0 |
| 2 | 10 | 205 | 0 |
| 3 | 15 | 200 | 15 |
| 4 | 20 | 195 | 70 |
| 5 | 25 | 190 | 90 |
| 6 | 30 | 185 | 110 |
| 7 | 35 | 180 | 128 |
| 8 | 40 | 175 | 130 |
| 9 | 45 | 170 | 147 |
| 10 | 50 | 165 | 148 |
| 11 | 55 | 160 | 162 |
| 12 | 60 | 155 | 167 |
| 13 | 65 | 150 | 169 |
| 14 | 70 | 145 | 198 |
| 15 | 75 | 140 | 170 |
| 16 | 85 | 130 | 165 |
| 17 | 95 | 120 | 182 |
| 18 | 105 | 110 | 178 |
| 19 | 115 | 100 | 164 |
| 20 | 125 | 90 | 146 |
| 21 | 135 | 80 | 116 |
| 22 | 145 | 70 | 106 |
| 23 | 155 | 60 | 80 |
| 24 | 165 | 50 | 80 |
| 25 | 175 | 40 | 75 |
| 26 | 180 | 35 | 60 |
| 27 | 185 | 30 | 55 |
| 28 | 190 | 25 | 10 |
| 29 | 215 | 0 | 0 |

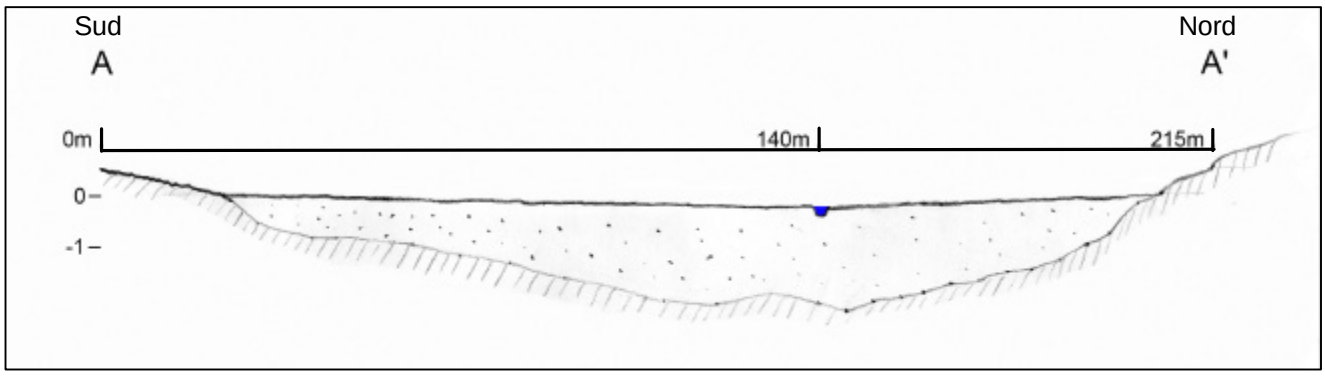

## Transect BB’ :

| Points | Distance à B' (en m) | Distance à B (en m) | Epaisseur de vase (en cm) |
|---|---|---|---|
| 1 | 0 | 400 | 0 |
| 2 | 25 | 375 | 40 |
| 3 | 40 | 360 | 62 |
| 4 | 50 | 350 | 35 |
| 5 | 75 | 325 | 96 |
| 6 | 100 | 300 | 150 |
| 7 | 125 | 275 | > 210 |
| 8 | 150 | 250 | > 210 |
| 9 | 175 | 225 | > 210 |
| 10 | 200 | 200 | > 210 |
| 11 | 235 | 165 | 180 |
| 12 | 250 | 150 | 110 |
| 13 | 260 | 140 | 95 |
| 14 | 270 | 130 | 95 |
| 15 | 280 | 120 | 95 |
| 16 | 285 | 115 | 62 |
| 17 | 290 | 110 | 58 |
| 18 | 305 | 95 | 68 |
| 19 | 320 | 80 | 63 |
| 20 | 340 | 60 | 68 |
| 21 | 355 | 55 | 70 |
| 22 | 380 | 20 | 50 |
| 23 | 400 | 0 | 70 |

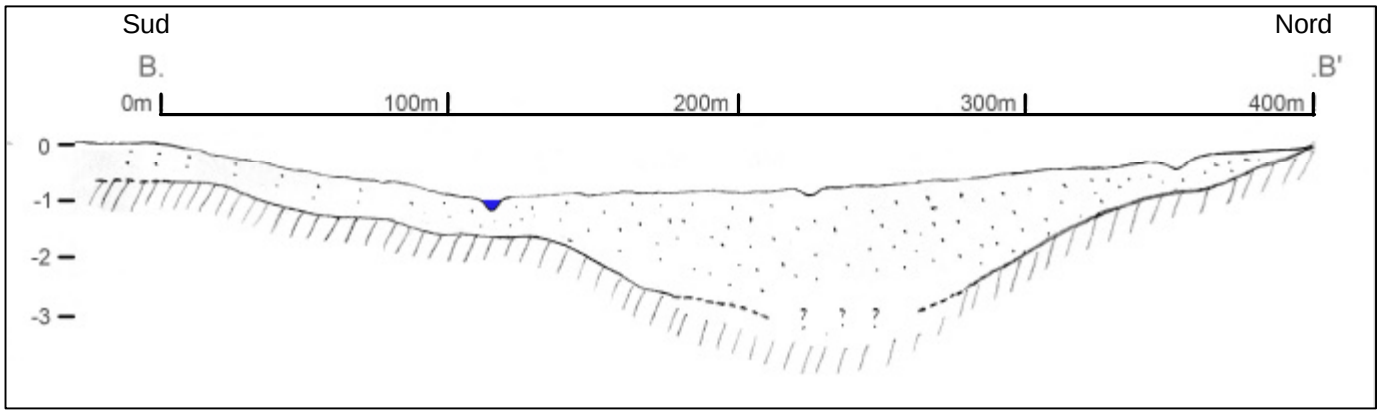


## Points côtés supplémentaires :

| Points | Epaisseur de vase (en cm) |
|---|---|
| a | 200 |
| b | 80 |
| c | 10 |
| d | 60 |

**Bilan synthétique**

Les sondages réalisés dans l'enceinte de la pièce d'eau du Lac du Pêcher ont permis d'établir deux profils d'orientation nord-sud qui révèlent un envasement important de l'étang. En effet, la couche de vase, omniprésente sous la zone en eau, atteint plus de 2,10 m (limite de mesure de la sonde) à son épaisseur maximale et présente une épaisseur moyenne comprise entre 1 m et 1,20 m. Le volume total de vase peut ainsi être estimé entre 200 000 et 240 000 m³.
Les points côtés complémentaires révèlent un envasement moindre au niveau de l'entrée du ruisseau dans l'étang (point d, e= 60 cm) et attestent du remplissage important des zones de bas fonds (point a, e= 200 cm). Il montrent aussi l'irrégularité de l'épaisseur de vase au niveau d'un haut fond (point c, e= 10 cm) où la roche affleure pratiquement.

Note :
Depuis la vidange de 1999, le Lac du Pêcher a subit un abaissement d'environ 60 cm de son niveau d'eau par rapport à sa côte antérieure et des zones découvertes sont apparues à sa périphérie. Il convient de remarquer que ces zones asséchées, là où la végétation (roselières hautes et basses) ne s'est pas développée, ne présentent plus de vase : la vase s'est minéralisée (transformation de la matière organique en matière minérale).

**Evolution naturelle d'un étang eutrophe et cas du Lac du Pêcher :**

Sans intervention humaine, l'évolution naturelle du système étang tend à son comblement rapide. Ce phénomène, appelé atterrissement, trouve son origine dans la décomposition de la matière organique issue des productions animales et végétales, l'érosion et l'apport d'éléments terreux dans l'étang en provenance du bassin versant, l'assainissement et les rejets potentiels, le manque d'entretien (envasement des fossés, développement important de la végétation…). Il est aussi favorisé par les fertilisations agricoles et amendements réalisés sur le bassin versant.

Evolution théorique d'un étang eutrophe :

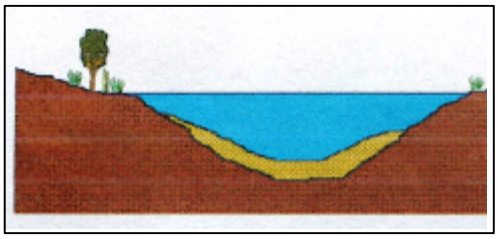

Etang eutrophe, 1 an.

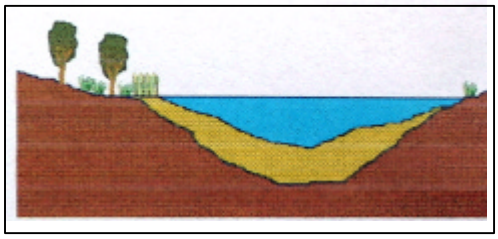

Etang envasé, 30 ans.

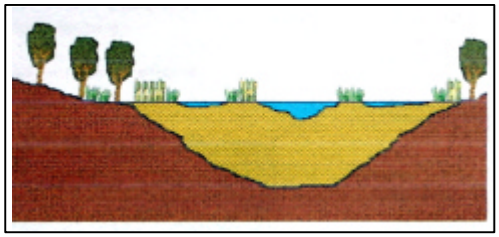

Marécage, 50 ans.

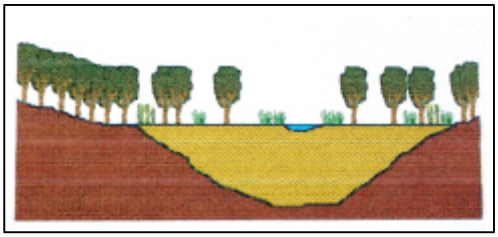

Forêt alluviale, 100 ans.

Lac du Pêcher, 37 ans : envasement important
(mise en eau de l'étang fin 1974 suite au « projet d'aménagement du plan d'eau », Ministère de l'Agriculture, Service de l'Aménagement Foncier et Rural, département du Cantal)

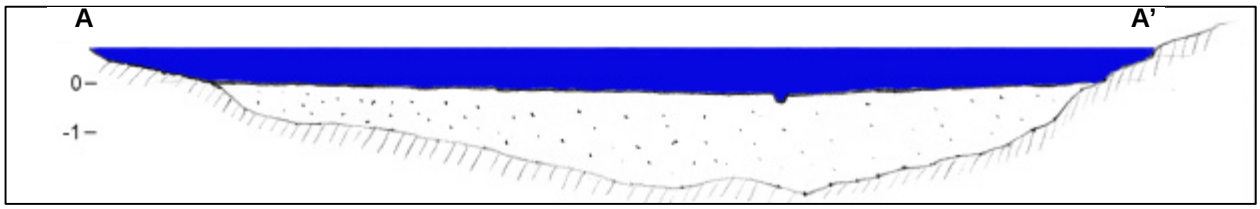


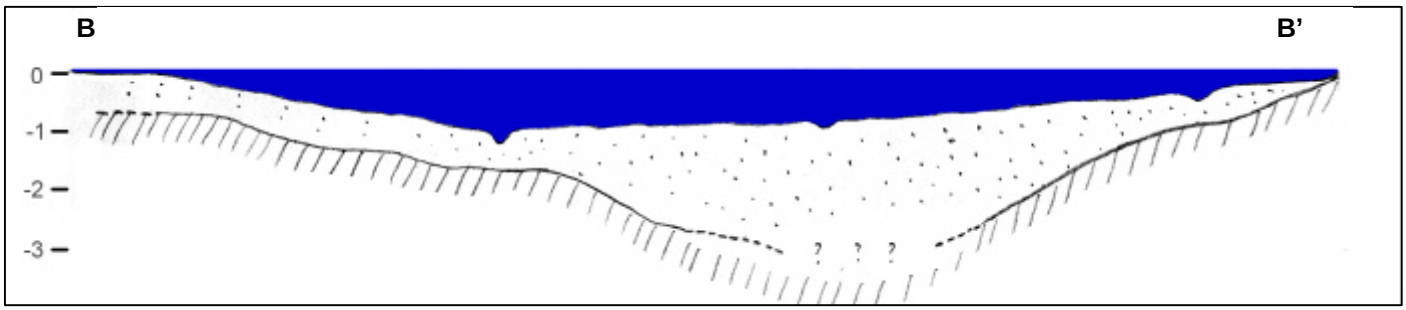

**Bref rappel des travaux et actions de gestion entre 1974 et 2006 :**

- 1974 : mise en eau du Lac du Pêcher.
- 1975 : construction de la route forestière dite « du Pêcher ».
- 1980 : vidange et aménagement du moine.
- 1982 : aménagement d'une plage 50 ml x 10 ml (126 tonnes de sable en provenance d'Issoire)
- 1980 - 1986 : entretien des infrastructures, pêche, faucardage.
- oct. 1986 - juil. 1987 : vidange, assec, essais et sondages, décapage de 40 cm d'épaisseur sur 30 m de large et plus de 300 m côté nord et sur 200 m au sud-est, remise en eau.
- Janv. 1989 : vidange, réparation de la digue (terrassements, extraction, transport et mise en place de glaise en provenance de Massiac).
- Sept. - oct. 1999 : vidange et remise en eau, constatation de l'abaissement du niveau d'eau.
- 2005 : constat de non gestion du site et acquisition par la Communauté de communes du Pays de Murat.
- 2005 - 2006 : vidange, remise en état de la digue et la construction d'un nouveau moine, étude de l'envasement et réactualisation des éléments techniques de restauration et de gestion.

**Constat :**

Le Lac du Pêcher, à 1140 m d'altitude, devrait subir un atterrissement relativement plus lent que l'évolution théorique d'un étang eutrophe de plaine. Pourtant, l'étang subit une **eutrophisation** : l'eau, enrichie en matière organique et en substances nutritives (azote et phosphore) est le siège d'une prolifération végétale et bactérienne. Il en résulte une mauvaise pénétration de la lumière, une désoxygénation importante (surtout en profondeur) et une accumulation importante de vases organiques.

Les causes de cette évolution vers un comblement du plan d'eau sont à rechercher dans **l'absence d'une gestion adéquate de l'étang au cours des 20 dernières années**. Par ailleurs, les intrants en provenance du bassin versant (épandages agricoles…) ou du bâtiment du « Relais du Lac » (assainissement) pourraient amplifier ce phénomène. Une étude physico-chimique de la qualité de l'eau et un bilan général des intrants dans le Lac du Pêcher permettraient d'en connaître l'impact et d'affiner la gestion agricole à mettre en œuvre à l'échelle de son bassin versant (environ 3 km²) .

La **mise en œuvre d'une restauration et d'une gestion du site sont indispensables** au maintien de la biodiversité de cette zone humide et à la préservation des intérêts écologiques, paysagers et touristiques du site. La situation écologique actuelle ne permet pas de valorisation halieutique (pêche familiale de truites et friture) comme dans le passé et le site, largement fréquenté, est perçu comme à l'état d'abandon.

**Préconisations de restauration et de gestion :**

Au regard du volume total de vase estimé pour le Lac du Pêcher (entre 200 000 et 240 000 m³), il serait irréaliste de proposer un simple curage du site. Cette solution, lourde et brutale pour le milieu, poserait aussi le problème du devenir des vases extraites (opération soumise à déclaration pour les travaux compris entre 1 000 et 5 000 m³ et à autorisation au-delà de 5 000 m³, opérations de remblais soumises à plusieurs législations, épandages agricoles réglementés…). Un simple calcul donne un bonne idée des volumes en jeux : un curage sur 50 cm d'épaisseur et sur 10 ha engendrerait 50 000 m³ de vase à extraire… La solution ne paraît pas économiquement réaliste.

Cependant, les moyens d'intervention nécessaires pour assurer la restauration et la gestion sont multiples :

- **l'assec prolongé** : il s'agit d'une pratique courante qui permet un rajeunissement du milieu. La mise au contact de l'air du fond de l'étang permet d'oxyder les sédiments organiques : la vase subit une minéralisation provoquant une diminution de son volume. Notons que les périodes de gel sont considérées comme bénéfiques pour le fond de l'étang.

  L'assec prolongé permet en outre une intervention globale sur l'étang : restauration des ouvrages hydrauliques et restauration écologique des milieux.
- **La mise en culture ou terrage** : un assec régulier associé à la mise en culture du fond de l'étang (ou d'une partie) est encore plus efficace. En effet, le travail du sol effectué par les engins agricoles et le système racinaire développé par les cultures participent à l'aération du fond de l'étang ; les cultures, en grandissant, absorbent les minéraux issus de la minéralisation des vases (exposées à l'oxygène de l'air) ; la récolte des cultures aboutit enfin à une exportation de la matière organique.
- **Curage des fossés / chenaux** : ces travaux permettront de résoudre les problèmes de cuvettes non vidangeables et faciliteront la mise en culture par un ressuyage plus efficace de la vase lors des vidanges ultérieures.
- **Décapage à l'amont de la digue et curage d'une poêle à l'amont du moine** : ces travaux de curage doux (limité aux couches superficielles) permettront une petite exportation de matière organique (500 m³) et ont pour objectifs principaux de faciliter la récupération des poissons lors des vidanges et la pêche dans l'étang en eau. Les produits de curages devront faire l'objet d'analyses (valeur agricole, métaux lourds, éléments traces…) avant la réalisation d'un épandage agricole.
- **Réalisation d'une pêcherie permanente** : l'étang doit être agencé pour permettre la récupération de tous les poissons dévalant lors des vidanges, notamment afin d'éviter leur passage dans le ruisseau récepteur (*Art. 10 de l'Arrêté du 27 août 1999*) d'autant que des espèces indésirables voire nuisibles en 1ère catégorie piscicole sont susceptibles d'être présentes au Lac du Pêcher.
- **Le faucardage et l'exportation des produits de coupe** : le faucardage annuel (roselières et plantes aquatiques) sur une partie de l'étang en eau permet de limiter l'envahissement par la végétation, de diminuer l'apport en matière organique et donc le comblement de l'étang. Les végétaux doivent être ratissés et exportés afin d'éviter l'eutrophisation. Il convient de préserver une partie de la végétation aquatique qui constitue des habitats d'intérêts et une source de nourriture pour les oiseaux (canards…)
- **La gestion agricole à l'échelle du bassin versant dans le cadre des mesures agri-environnementales** : l'objectif principal est la limitation des apports d'intrants favorisant l'eutrophisation et/ou la modification des paramètres physico-chimiques par des préconisations sur les pratiques agricoles (fertilisation, amendements ou chargements dans le cadre d'un zonage de sensibilité). Un cahier des charges et des contrats doivent être mis en œuvre entre l'Etat et les exploitants qui ont des engagements à respecter moyennant des indemnités de compensation pour pallier la perte de rendement ou le travail supplémentaire. Une étude physico-chimique de la qualité de l'eau et un bilan général des intrants dans le Lac du Pêcher permettrait d'affiner les préconisations et de juger leurs pertinences (au regard du coût élevé), même si le niveau trophique du Lac du Pêcher et sa situation en tête de bassin versant confèrent à cette action une priorité élevée.

**Synthèse sur le projet intercommunal :**

Oct. 2005 – déc. 2006 :

- Acquisition du site.
- Vidange.
- Assec prolongé permettant :
    - la minéralisation des vases,
    - la remise en état de la digue et la construction d'un nouveau moine,
    - la réalisation d'un « Diagnostic de l'envasement et préconisations de restauration et de gestion du Lac du Pêcher »,
    - l'actualisation du plan de gestion et de valorisation (2002) et la réalisation d'un plan d'actions pour la restauration et la gestion du site.

Déc. 2006 – mai 2007 :

- Mise en œuvre de la restauration et de la gestion :
    - poursuite de l'assec prolongé,
    - broyage et exportation de la végétation d'assec,
    - création de chenaux facilitant les vidanges et la gestion future (assec prolongé, 1 an tout les 3 à 5 ans avec mise en culture et fauche exportatrice).
- Réalisation d'une pêcherie fixe pour la récupération des poissons lors des prochaines vidanges.
- Remise en eau du Lac du Pêcher.

2007 – 2008 :

Poursuite de la gestion du site et mise en œuvre de sa valorisation en cohérence avec le réseau d'Espaces Naturels Sensibles du département (aménagement pédagogique : itinéraire de découverte, observatoire ornithologique, livret de découverte ; réalisation d'animations ; valorisation halieutique…).

Projet de programme d'actions ENS Lac du Pêcher (Chavagnac)

| Objectifs | | Actions | Echéancier | Maître d'ouvrage | Partenaires techniques potentiels | Coût (€ HT) | Financement |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| I. Protection réglementaire et/ou maîtrise foncière | Maintenir le site dans le patrimoine collectif et garantir l'ouverture au public | 1. Acquisition par la CCPM | 2005 | CCPM | Réalisé | | |
| II. Connaissance | Améliorer les connaissances naturalistes et scientifiques, préciser la gestion | 2. Diagnostic de l'envasement et actualisation du programme d'actions ENS | 2006 | CCPM | Réalisation en cours | | |
| | | 3. Etude physico-chimique et bilan global des intrants | 2007 | CCPM / SIGAL ? | DDAF | Environ 3 000 | |
| | | 4. Inventaire entomologique (Lépidoptères, Orthoptères et complément Odonates) et influence sur la gestion | 2007 - 2008 | CCPM | PRNVA / CEPA / … | Environ 3 000 | |
| III. Restauration du site | Procéder aux travaux urgents de restauration (ouvrages hydrauliques) | 5. Gestion de la vidange et de la pêche | Oct. 2005 | CCPM | Réalisé | | |
| | | 6. Restauration de la digue et du moine | 2006 | CCPM | Réalisé | | |
| | | 7. Assec prolongé | Oct. 2005 - Avril 2007 | CCPM | Réalisé | | |
| | Restauration, mise aux normes du site et préparation de la gestion | 8. Broyage et exportation de la végétation d'assec et de roselières | 2007 | CCPM | DDAF / CSP / … | Environ 50 000 | |
| | | 9. Curage de chenaux | 2007 | CCPM | | | |
| | | 10. Décapage et création d'une poêle à l'amont de la digue et du moine | 2007 | CCPM | | | |
| | | 11. Réalisation d'une pêcherie permanente | 2007 | CCPM | FD des Pêcheurs / AAPPMA / CSP / … | Environ 5 000 | |
| | | 12. Gestion de la remise en eau | Mai 2007 | CCPM | DDAF / CSP /… | Environ 750 | |
| IV. Gestion durable du site | Concilier les pratiques agricoles avec les richesses patrimoniales et ralentir l'évolution naturelle de l'étang | 13. Mise en œuvre de mesures agro-environnementales | 2007 (animation) | CCPM | PNRVA / ADASEA / DDAF/… | Environ 4 000 | |
| | | | 2007 - 2011 (contrats) selon action 1 | Agriculteurs | | 80 000 (à préciser) | |
| | Gérer l'évolution naturelle de l'étang et préserver les habitats | 14. Faucardage partiel et exportation de la végétation aquatique | 2008 - 2011 selon action 18 | CCPM | PNRVA / DDAF / … | Environ 10 000 | |
| | | 15. Gestion de la vidange et de la pêche, constat sommaire | 2010 ou 2011 | CCPM | DDAF / FD des Pêcheurs / AAPPMA / CSP / … | Environ 5 000 | |
| | | 16. Entretien des chenaux | 2010 ou 2011 selon action 15 | CCPM | DDAF / CSP / … | Environ 7 500 | |
| | | 17. Assec prolongé, mise en culture et exportation | 2010 ou 2011 (animation) | CCPM | Agriculteurs / PNRVA /… | Environ 12 000 | |
| | | | 2010 ou 2011 selon action 15 (mise en œuvre) | CCPM | | | |
| V. Suivi scientifique | Evaluer la restauration, la gestion et l'impact de la fréquentation | 18. Evaluation de la restauration (suivi végétation et suivi avifaune) | 2007 - 2011 (végétation) | CCPM | PNRVA / LPO / ONCFS /… | Environ 3 500 | |
| | | | 2007 - 2008 (avifaune) | CCPM | | | |
| | | 19. Evaluation de l'impact de la valorisation (fréquentation, respect des milieux et propreté) | 2007 - 2011 | CCPM | OTI / … | Environ 3 000 | |
| VI. Valorisation durable du site | Organiser l'accueil du public | 20. Aménagement d'une aire de stationnement et de pique nique, sécurisation et intégration paysagère de mobilier | 2007 - 2008 | CCPM | PNRVA / … | Environ 11 000 | |
| | Créer de l'activité et répondre à la demande | 21. Valorisation halieutique | 2008 - 2011 selon action 1 | CCPM / AAPPMA / Fédération de Pêche ? | AAPPMA / FD des Pêcheurs / CSP / DDAF… | Chiffrer selon option | |
| | Favoriser l'accueil et la découverte du site, sensibiliser le public | 22. Création d'un observatoire ornithologique | 2008 | CCPM | LPO / PNRVA … | Environ 15 000 | |
| | | 23. Création d'un sentier de découverte | 2008 | CCPM | OTI / … | Environ 25 000 | |
| | | 24. Conception et édition d'un livret de découverte | 2008 - 2011 | Office de Tourisme Intercommunal | OTI / Chamina / CPIE … | Environ 7 500 | |
| | | 25. Organiser des sorties de découverte du site | 2008 – 2011 | Office de Tourisme Intercommunal | OTI / AMM / … | 10 000 (2 500 / an) | |
| VII. Animation | Assister le porteur de projet | 26. Suivi, encadrement technique et mise en œuvre du programme d'actions | 2007 - 2011 | CCPM | PNRVA /CPIE /… | Environ 22 000 | |

## OBJECTIF I : Protection réglementaire et/ou maîtrise foncière

**ACTION N°1 : Acquisition du site par la Communauté de Communes du Pays de Murat**

**MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes du Pays de Murat**

**OBJECTIFS :**

- Maintenir le site dans le patrimoine collectif
- Garantir la restauration et la gestion durable du site
- Garantir l'ouverture au public

### *CONTENU DE L'ACTION*

**Mise en œuvre :**

- Opérations programmées : achat

Voir cadastre (annexe 1)

- Maîtrise foncière ou d'usage : /
- Actions liées : programme d'actions ENS de la Communauté de Communes
- Échéancier : Réalisé (2005)

**Démarches déjà engagées** : /
**Modalités de suivi et critères d'évaluation** : acte notarial

### *OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES*

Domaines, géomètres, …

### *ELEMENTS FINANCIERS*

Coût estimatif : environ 130.000 €

Partenaires financiers : FEOGA, Conseil Général du Cantal

### *ZONAGE DE L'ACTION*

L'étang et sa bordure

## OBJECTIF II : Connaissance

**ACTION N°2 : Schéma directeur ENS Lac du Pêcher, actualisation des éléments de restauration et de gestion, diagnostic de l'envasement.**

**MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes du Pays de Murat**

**OBJECTIFS :**

- Améliorer les connaissances naturalistes et scientifiques
- Préciser les modalités techniques de la restauration et de la gestion au regard des nouvelles données issues de la vidange

### *CONTENU DE L'ACTION*

**Mise en œuvre :**

- Opérations programmées :
  - Sondages et relevés concernant le remplissage sédimentaire du Lac du Pêcher
  - Réactualisation du plan de gestion de 2002
  - Formalisation d'un programme d'actions ENS 2007-2011
- Maîtrise foncière ou d'usage : oui
- Actions liées : programme d'actions ENS
- Échéancier : réalisé (2006)

**Démarches déjà engagées** : /
**Modalités de suivi et critères d'évaluation** : rapport d'étude

### *OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES*

Technicien Communauté de communes du Pays de Murat, CG, DDAF, PNRVA, CPIE, LPO…

### *ELEMENTS FINANCIERS*

Coût estimatif : /

Partenaires financiers potentiels : /

### *ZONAGE DE L'ACTION*

Lac du Pêcher et bassin versant

## OBJECTIF II : Connaissance

**ACTION N°3 : Étude physico-chimique de la qualité de l'eau et bilan global des intrants**

**MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes du Pays de Murat**

**OBJECTIFS :**

- Améliorer les connaissances naturalistes et scientifiques
- Évaluer l'impact des épandages agricoles sur le bassin versant et l'impact potentiel des rejets domestiques

### *CONTENU DE L'ACTION*

**Mise en œuvre :**

- Opérations programmées :

  - Réaliser une étude physico-chimique de la qualité de l'eau de l'étang et préciser le niveau trophique de la pièce d'eau
  - Réaliser un bilan global des intrants, identifier les sources éventuelles et les solutions envisageables
  - Évaluer la pertinence de l'action n°13

- Maîtrise foncière ou d'usage : oui et autorisation de passage sur le bassin versant
- Actions liées : action n°13
- Échéancier : 2007

**Démarches déjà engagées** : analyse de deux échantillons de vase du Lac du Pêcher (résultats : annexe 2)

**Modalités de suivi et critères d'évaluation** : rapport d'étude

### *OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES*

CG, SIGAL, PNRVA, Bureau d'étude

### *ELEMENTS FINANCIERS*

Coût estimatif : 3 000€

Partenaires financiers potentiels : Conseil Général du Cantal, FEADER

### *ZONAGE DE L'ACTION*

Lac du Pêcher et bassin versant

## OBJECTIF II : Connaissance

**ACTION N°4 : Inventaires entomologique (Lépidoptères, Orthoptères et compléments Odonates)**

**MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes du Pays de Murat**

**OBJECTIFS :**

- Améliorer les connaissances naturalistes et scientifiques
- Préciser la gestion et évaluer l'impact de la restauration

### *CONTENU DE L'ACTION*

**Mise en œuvre :**

- Opérations programmées :
  - Inventaires entomologiques et synthèse sur les résultats
  - Influences sur les modalités techniques d'une gestion durable
- Maîtrise foncière ou d'usage : oui
- Actions liées : Objectifs IV, V et VI
- Échéancier : 2007 – 2008

**Démarches déjà engagées** : /
**Modalités de suivi et critères d'évaluation** : rapport d'étude

### *OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES*

PNRVA, CEPA, Naturalistes locaux et bureaux d'études (Alcide…)

### *ELEMENTS FINANCIERS*

Coût estimatif : 3 000€

Partenaires financiers potentiels : Conseil Général du Cantal, FEADER

### *ZONAGE DE L'ACTION*

Lac du Pêcher et ses bordures humides

## OBJECTIF III : Restauration du site

**ACTION N°5 : Gestion de la vidange et de la pêche**

**MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes du Pays de Murat**

**OBJECTIFS :**

- Procéder aux travaux urgents de restauration des ouvrages hydrauliques
- Restaurer et permettre la gestion durable du site
- Récupérer et trier les poissons conformément à la réglementation

### *CONTENU DE L'ACTION*

**Mise en œuvre :**

- Opérations programmées :
  - Voir étude d'incidence du CPIE de Haute Auvergne, septembre 2005 (annexe 3)
  - Vidange de la pièce d'eau, récupération et trie des poissons (voir courrier informatif sur le planning des opérations inhérentes à la vidange, annexe 4)
- Maîtrise foncière ou d'usage : partielle, autorisation passage
- Actions liées : Objectifs III, IV et VI
- Échéancier : réalisé (octobre 2005)

**Démarches déjà engagées** : /
**Modalités de suivi et critères d'évaluation** : suivi photographique, compte rendu.

### *OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES*

Technicien Communauté de communes du Pays de Murat, Technicien SIGAL, CSP, DDAF, CG, PNRVA, CPIE, AAPPMA de Murat et Allanche, Pêcheur professionnel…

### *ELEMENTS FINANCIERS*

Coût estimatif : 5 000€

Partenaires financiers potentiels : Conseil Général du Cantal

### *ZONAGE DE L'ACTION*

Lac du Pêcher

## OBJECTIF III : Restauration du site

**ACTION N°6 : Restauration de la digue et du moine**

**MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes du Pays de Murat**

**OBJECTIFS :**

- Procéder aux travaux urgents de restauration des ouvrages hydrauliques
- Contenir la dynamique végétale par la restauration du niveau d'eau « normal »
- Gérer durablement les milieux humides périphériques

### *CONTENU DE L'ACTION*

**Mise en œuvre :**

- Opérations programmées :

Réfection de la partie défectueuse de la digue et construction d'un nouveau moine permettant de rétablir le niveau d'eau (la digue présentait un défaut d'étanchéité au niveau du moine qui a engendré un niveau d'eau insuffisant depuis 1999 : abaissement d'environ 50 cm).
Voir descriptif projet de travaux DDAF 15 et compte rendu DDAF, annexe 5.

- Maîtrise foncière ou d'usage : oui
- Actions liées : programme d'actions ENS – Lac du Pêcher
- Échéancier : Réalisé (2006)

**Démarches déjà engagées** : /
**Modalités de suivi et critères d'évaluation** : niveau d'eau après travaux et remise en eau

### *OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES*

DDAF, PNRVA, CSP, Entreprise BTP

### *ELEMENTS FINANCIERS*

Coût estimatif : 40 000€

Partenaires financiers potentiels : Conseil Général du Cantal, FEOGA

### *ZONAGE DE L'ACTION*

Digue et moine du Lac du Pêcher

## OBJECTIF III : Restauration du site

**ACTION N°7 : Assec prolongé**

**MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes du Pays de Murat**

**OBJECTIFS :**

- Procéder aux travaux urgents de restauration des ouvrages hydrauliques
- Améliorer les connaissances scientifiques
- Gérer l'évolution naturelle et assainir le fond de l'étang

### *CONTENU DE L'ACTION*

**Mise en œuvre :**

- Opérations programmées :

Laisser l'étang en assec afin de permettre la minéralisation de la vase et l'assainissement de l'assiette de l'étang (amélioration de la portance en vue des travaux de restauration).
Procéder au sondages et relevés concernant le remplissage sédimentaire du Lac du Pêcher avant la formalisation d'un programme d'actions ENS 2007-2011
Voir exemple de recueil d'expériences, domaine de Lindre, annexe 6.

- Maîtrise foncière ou d'usage : oui
- Actions liées : actions 8 – 9 – 10
- Échéancier : Réalisé (octobre 2005 – avril 2007)

**Démarches déjà engagées** : /
**Modalités de suivi et critères d'évaluation** : suivi photographique et compte rendu

### *OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES*

Technicien Communauté de Communes du Pays de Murat, PNRVA, DDAF

### *ELEMENTS FINANCIERS*

Coût estimatif : /

Partenaires financiers potentiels : /

### *ZONAGE DE L'ACTION*

Lac du Pêcher

## OBJECTIF III : Restauration du site

**ACTION N°8 : Broyage et exportation de la végétation d'assec et de roselières**

**MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes du Pays de Murat**

**OBJECTIFS :**

- Gérer l'évolution naturelle et assainir le fond de l'étang
- Améliorer la qualité de l'eau
- Favoriser la biodiversité

### *CONTENU DE L'ACTION*

**Mise en œuvre :**

- Opérations programmées :

Fauche ou broyage de la végétation d'assec du fond de l'étang et exportation des produits de coupe avant remise en eau.
Maintenir le caractère ouvert et rajeunir par broyage des roselières hautes et basses au niveau des bordures sud.
Voir annexe 7 : travaux prévus et réalisés, Actions 8 – 9 – 10.

- Maîtrise foncière ou d'usage : oui
- Actions liées : Objectif IV et action 18
- Échéancier : Réalisé (2007)

**Démarches déjà engagées** : /
**Modalités de suivi et critères d'évaluation** : compte rendu.

### *OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES*

PNRVA, Entreprise spécialisée en gestion des milieux naturels humides

### *ELEMENTS FINANCIERS*

Coût estimatif : coût global des actions 8 – 9 – 10, environ 110 000€

Partenaires financiers potentiels : Conseil Général du Cantal, Conseil Régional d'Auvergne

### *ZONAGE DE L'ACTION*

Lac du Pêcher et ses bordures humides (en partie)

## OBJECTIF III : Restauration du site

**ACTION N°9 : curage de chenaux**

**MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes du Pays de Murat**

**OBJECTIFS :**

- Gérer l'évolution naturelle et assainir le fond de l'étang
- Faciliter les vidanges et la gestion durable
- Favoriser l'assèchement de la vase en période d'assec et permettre la mise en culture de certains secteurs
- Pallier le problème des cuvettes non vidangeables

### *CONTENU DE L'ACTION*

**Mise en œuvre :**

- Opérations programmées :

Création de chenaux ou nettoyage d'anciens fossés dans l'assiette de l'étang asséché sur environ 1600 mètres linéaires.
Voir annexe 7.

- Maîtrise foncière ou d'usage : oui
- Actions liées : Objectif IV
- Échéancier : réalisé (2007)

**Démarches déjà engagées** : /
**Modalités de suivi et critères d'évaluation** : compte rendu et action 18.

### *OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES*

DDAF, PNRVA, Entreprise spécialisée en gestion des milieux naturels humides

### *ELEMENTS FINANCIERS*

Coût estimatif : coût global des actions 8 – 9 – 10, environ 110 000€

Partenaires financiers potentiels : Conseil Général du Cantal, Conseil Régional d'Auvergne

### *ZONAGE DE L'ACTION*

Lac du Pêcher

## OBJECTIF III : Restauration du site

**ACTION N°10 : décapage léger et création d'une poêle à l'amont de la digue**

**MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes du Pays de Murat**

**OBJECTIFS :**

- Gérer l'évolution naturelle et reconquérir durablement une zone d'extension limitée (1000 m2) par évacuation de la végétation et des racines
- Faciliter les vidanges et la gestion durable par une mise aux normes du site pour la récupération des poissons lors des vidanges ultérieures
- Faciliter la valorisation halieutique

### *CONTENU DE L'ACTION*

**Mise en œuvre :**

- Opérations programmées :

Création d'une poêle de 500 m² et décapage léger d'une zone complémentaire le long de la digue et sur les cinquante premiers mètres linéaires des bordures nord et sud. Évacuation d'environ 500 m³ de vase dans le cadre d'un plan d'épandage agricole, en partenariat avec les agriculteurs locaux.
Voir annexe 7.

- Maîtrise foncière ou d'usage : oui
- Actions liées : Objectifs IV, V, VI.
- Échéancier : réalisé (2007)

**Démarches déjà engagées** : /
**Modalités de suivi et critères d'évaluation** : compte rendu et action 18.

### *OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES*

PNRVA, Entreprise spécialisée en gestion des milieux naturels humides

### *ELEMENTS FINANCIERS*

Coût estimatif : coût global des actions 8 – 9 – 10, environ 110 000€

Partenaires financiers potentiels : Conseil Général du Cantal, Conseil Régional d'Auvergne

### *ZONAGE DE L'ACTION*

Lac du Pêcher (zone à l'amont immédiat de la digue)

## OBJECTIF III : Restauration du site

**ACTION N°11 : Réalisation d'une pêcherie permanente et d'un bassin de décantation**

**MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes du Pays de Murat**

**OBJECTIFS :**

- Limiter au l'impact des vidanges sur le ruisseau de Fons Nostre (inventorié en site d'intérêt communautaire Natura 2000 n°FR8301096 « rivières à Écrevisses à pattes blanches »)
- Faciliter les vidanges et la gestion durable
- Mettre le site aux normes vis-à-vis de la législation sur l'eau

### *CONTENU DE L'ACTION*

**Mise en œuvre :**

- Opérations programmées :

Mise en place d'une pêcherie permanente couplée à un dispositif permettant de retenir le maximum de matières en suspensions (MES) lors du passage du culot de vidange. La poêle amont doit permettre la pêche au filet des poissons qui sont dirigés vers la pêcherie située à l'aval de la digue. Le bassin de décantation (8 mètres de large, 12 mètres de long et 2,5 mètres de profondeur) est situé à l'aval de la pêcherie. Il devra permettre la surverse des eaux de surface et leur filtration par écoulement dans la prairie aval avant rejet au lit du ruisseau.
Voir annexe 3 : plan de principe général du document d'incidences
Voir annexe 8 : plan sommaire du projet de pêcherie, fiche SIC Natura2000 n°FR8301096 et données environnementales commune de Chavagnac.

- Maîtrise foncière ou d'usage : non
- Actions liées : objectifs IV et VI.
- Échéancier : avant 2010.

**Démarches déjà engagées** : /
**Modalités de suivi et critères d'évaluation** : efficacité des équipements, compte rendu.

### *OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES*

DDAF, PNRVA, SIGAL, CSP, Fédération de Pêche, AAPPMA, Entreprise BTP…

### *ELEMENTS FINANCIERS*

Coût estimatif : Pêcherie et bassin de décantation, 5 000€

Partenaires financiers potentiels : Conseil Général du Cantal, Conseil Régional d'Auvergne

### *ZONAGE DE L'ACTION*

Lac du Pêcher, parcelle aval digue.

## OBJECTIF III : Restauration du site

**ACTION N°12 : Gestion de la remise en eau**

**MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes du Pays de Murat**

**OBJECTIFS :**

- Restauration du niveau d'eau « normal », antérieur à 1999
- Gérer durablement le site et restaurer le niveau hydrique dans les ceintures de végétations humides du bord de l'étang.

### *CONTENU DE L'ACTION*

**Mise en œuvre :**

- Opérations programmées :

Remise en eau de l'étang dans le respect des prescriptions réglementaires (périodes, débits réservé…). Voir fiche « Remise en eau du Lac du Pêcher », annexe 9.

- Maîtrise foncière ou d'usage : oui
- Actions liées : Objectifs IV, V et VI.
- Échéancier : Réalisé (2007)

**Démarches déjà engagées** : /
**Modalités de suivi et critères d'évaluation** : compte rendu.

### *OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES*

Technicien Communauté de Communes du Pays de Murat, PNRVA, DDAF, AAPPMA, CSP…

### *ELEMENTS FINANCIERS*

Coût estimatif : /

Partenaires financiers potentiels : /

### *ZONAGE DE L'ACTION*

Lac du Pêcher, contrôle du ruisseau amont pour débit entrant et moine pour débit sortant et niveau d'eau.

## OBJECTIF IV : Gestion durable du site

**ACTION N° 13 : mise en œuvre de mesures agro-environnementales**

**MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes du Pays de Murat**

**OBJECTIFS :**

- Gérer les intrants à l'échelle du bassin versant
- Gérer l'évolution naturelle de l'étang
- Gérer durablement le site

### *CONTENU DE L'ACTION*

**Mise en œuvre :**

- Opérations programmées :

Réaliser une enquête sur les pratiques au niveau des parcelles agricoles du bassin versant. Établir les corrélations éventuelles entre l'enquête agricole et l'action 3 (étude physico-chimique de la qualité de l'eau et bilan global des intrants) avant la mise en œuvre des contrats.

- Maîtrise foncière ou d'usage : autorisation de passage.
- Actions liées : Action 3
- Échéancier : 2008 – 2011 (animation et contrats)

**Démarches déjà engagées** : /
**Modalités de suivi et critères d'évaluation** : surfaces contractualisées et suivi végétation

### *OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES*

Technicien Communauté de Communes du Pays de Murat, CG, PNRVA, ADASEA, Conseiller agricole, DDAF, Chambre d'agriculture et bénéficiaires : agriculteurs

### *ELEMENTS FINANCIERS*

Coût estimatif :
10 jours technicien / animation, 4 000€ et environ 80 000 à 100 000€ pour les contrats (sur 5 ans, selon le type de contrat et les surfaces contractualisées)

Partenaires financiers potentiels : Conseil Général du Cantal, FEADER

### *ZONAGE DE L'ACTION*

Bassin versant du Lac du Pêcher.

## OBJECTIF IV : Gestion durable du site

**ACTION N°14 : Faucardage partiel de l'étang et pâturage**

**MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes du Pays de Murat**

**OBJECTIFS :**

- Gérer l'évolution naturelle de l'étang
- Gérer durablement le site et en particulier la biodiversité et les habitats

### *CONTENU DE L'ACTION*

**Mise en œuvre :**

- Opérations programmées :

  - Faucardage partiel de l'étang en eau avec exportation des produits de coupe.
  - Fauche et pâturage des bordures humides de l'étang pour la gestion des habitats, des espèces et du paysage.

Voir extrait du plan de gestion 2002, annexe 10

- Maîtrise foncière ou d'usage : partielle (oui pour la pièce d'eau et les bordures)
- Actions liées : selon constat action 18.
- Échéancier : 2008 – 2011

**Démarches déjà engagées** : Action 8, broyage de cariçaies, zone au sud de l'étang, afin de maintenir le caractère ouvert et de lutter contre la banalisation des milieux.
**Modalités de suivi et critères d'évaluation** : suivi végétation

### *OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES*

PNRVA, CG, DDAF, Entreprises spécialisées en gestion des milieux naturels humides

### *ELEMENTS FINANCIERS*

Coût estimatif : 12 500 € par an (faucardage – exportation)

Partenaires financiers potentiels : Conseil Général du Cantal

### *ZONAGE DE L'ACTION*

ENS Lac du pêcher

## OBJECTIF IV : Gestion durable du site

**ACTION N°15 : Gestion de la vidange et de la pêche, constat sommaire**

**MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes du Pays de Murat**

**OBJECTIFS :**

- Mise en assec tous les 3 à 5 ans dans le but de gérer l'évolution naturelle de l'étang
- Suivre l'évolution de l'envasement
- Récupérer et trier les poissons

### *CONTENU DE L'ACTION*

**Mise en œuvre :**

- Opérations programmées :

Vidange dans le respect du cadre légal et constat sommaire sur l'état des ouvrages, le niveau d'envasement et la portance du fond de l'étang.
Voir annexes 3 et 4.

- Maîtrise foncière ou d'usage : partielle, autorisation passage
- Actions liées : Actions 11, 16 (si nécessaire) et 17
- Échéancier : 2010 - 2011

**Démarches déjà engagées** : /
**Modalités de suivi et critères d'évaluation** : suivi physico-chimique de la qualité de l'eau, IBGN, suivi du peuplement piscicole et les écrevisses dans le ruisseau aval

### *OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES*

DDAF, PNRVA, CSP, Fédération de Pêche, AAPPMA, Pêcheur professionnel

### *ELEMENTS FINANCIERS*

Coût estimatif : 5 000 € (intervention d'un pêcheur professionnel)

Partenaires financiers potentiels : Conseil Général du Cantal.

### *ZONAGE DE L'ACTION*

Lac du Pêcher : pièce d'eau, moine et ruisseau aval.

## OBJECTIF IV : Gestion durable du site

**ACTION N°16 : Entretien des chenaux.**

**MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes du Pays de Murat**

**OBJECTIFS :**

- Entretenir le réseau de fossés du fond de l'étang
- Gérer l'évolution naturelle et assainir le fond de l'étang
- Faciliter les vidanges et la gestion durable
- Favoriser l'assèchement de la vase en période d'assec et permettre la mise en culture de certains secteurs
- Pallier le problème des cuvettes non vidangeables

### *CONTENU DE L'ACTION*

**Mise en œuvre :**

- Opérations programmées :

Selon le constat opéré au cours de l'action 15, désenvasement des chenaux avec régalage de la vase en bord de chenaux et/ou exportation de la matière organique et valorisation dans le cadre d'un plan d'épandage agricole raisonné (analyse de vase préalable).

- Maîtrise foncière ou d'usage : oui
- Actions liées : constat de l'action 15.
- Echéancier : 2010 - 2011

**Démarches déjà engagées** : /
**Modalités de suivi et critères d'évaluation** : présence / absence de cuvettes non vidangeables, ressuyage de la vase en période d'assec, possibilité de mise en culture.

### *OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES*

DDAF, PNRVA, Entreprise spécialisée en gestion des milieux naturels humides

### *ELEMENTS FINANCIERS*

Coût estimatif : 10 000 €

Partenaires financiers potentiels : Conseil Général du Cantal.

### *ZONAGE DE L'ACTION*

Lac du Pêcher : réseau de chenaux de l'assiette de l'étang

## OBJECTIF IV : Gestion durable du site

**ACTION N°17 : Assec prolongé, mise en culture et fauche exportatrice**

**MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes du Pays de Murat**

**OBJECTIFS :**

- Gérer l'évolution naturelle et assainir le fond de l'étang
- Améliorer la qualité de l'eau (pièce d'eau et ruisseau aval)

### *CONTENU DE L'ACTION*

**Mise en œuvre :**

- Opérations programmées :

Assec prolongé (de l'automne de l'année en cours à l'automne de l'année suivante) permettant la mise en culture partielle du fond de l'étang. Il s'agit de favoriser la minéralisation de la matière organique et la fixation de nutriments par les plantes avant la fauche exportatrice. Les espèces utilisées pour la culture sont des espèces fixatrices type Graminées (culture = prairie semée pour la fauche).
Mise en culture à partir de la fin du printemps selon le constat de l'action 15 et les possibilités techniques (problèmes de portance). Broyage / exportation de la végétation spontanée d'assec. Remise en eau pour le printemps suivant.

- Maîtrise foncière ou d'usage : oui
- Actions liées : action 15
- Échéancier : 2010 - 2011

**Démarches déjà engagées** : /
**Modalités de suivi et critères d'évaluation** : surface cultivée et fauchée

### *OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES*

PNRVA, DDAF, Chambre d'Agriculture, Agriculteurs locaux pour la culture et la fauche exportatrice, Entreprise spécialisée en gestion des milieux naturels humides

### *ELEMENTS FINANCIERS*

Coût estimatif : 12 000 € (animation, mise en culture et fauche, broyage)

Partenaires financiers potentiels : Conseil Général du Cantal

### *ZONAGE DE L'ACTION*

Lac du Pêcher : réseau de chenaux de l'assiette de l'étang

## OBJECTIF V : Suivi scientifique

**ACTION N°18 : Évaluation de la restauration (suivi de la végétation et de l'avifaune)**

**MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes du Pays de Murat**

**OBJECTIFS :**

- Évaluer la restauration et la gestion du site
- Améliorer les connaissances scientifiques

### *CONTENU DE L'ACTION*

**Mise en œuvre :**

- Opérations programmées :

  - Suivi de la végétation : estimation du recouvrement des végétations enracinées flottantes (Renoncules principalement) et suivi de l'extension des Typhaies, suivi du retour potentiel du Flûteau nageant et de la station de Scirpe à cinq fleurs.
  - Inventaire de l'avifaune (nicheurs et migrateurs) inféodée aux zones humides. Relevés de terrain pour les migrations de printemps, les migrations d'automne et les nicheurs.

- Maîtrise foncière ou d'usage : oui
- Actions liées : /
- Échéancier : Végétation (2008 – 2011) et Avifaune (2008 – 2009)

**Démarches déjà engagées** : /
**Modalités de suivi et critères d'évaluation** : rapport d'étude

### *OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES*

PNRVA, LPO, Techniciens ONCFS, Bureau d'étude, Technicien Communauté de Communes du Pays de Murat…

### *ELEMENTS FINANCIERS*

Coût estimatif : 4 000€

Partenaires financiers potentiels : Conseil Général du Cantal

### *ZONAGE DE L'ACTION*

Lac du Pêcher et ses bordures humides

## OBJECTIF V : Suivi scientifique

**ACTION N°19 : Évaluation de l'impact de la valorisation**

**MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes du Pays de Murat**

**OBJECTIFS :**

- Évaluer l'impact de la fréquentation du site
- Veiller au respect des milieux et à la propreté

### *CONTENU DE L'ACTION*

**Mise en œuvre :**

- Opérations programmées :

Suivi de la fréquentation (qualitative et quantitative) et des conditions d'utilisation du site (qui, quand, comment, les attentes…). Veille sur les dégradations potentielles liées au camping sauvage, au dépôt d'ordures…
Veille sur le respect des zonages de valorisation et de tranquillité.

- Maîtrise foncière ou d'usage : oui
- Actions liées : /
- Échéancier : 2008 – 2009 – 2010 – 2011

**Démarches déjà engagées** : /
**Modalités de suivi et critères d'évaluation** : compte rendu.

### *OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES*

Technicien Communauté de Communes du Pays de Murat, Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Murat, PNRVA, Garde-pêche…

### *ELEMENTS FINANCIERS*

Coût estimatif : 3200 € (2jours technicien / an)

Partenaires financiers potentiels : Conseil Général du Cantal.

### *ZONAGE DE L'ACTION*

Lac du Pêcher et ses environs.

## OBJECTIF VI : Valorisation durable du site

**ACTION N°20 : Aménagement d'une aire de stationnement et d'accueil, sécurisation du site et intégration paysagère des aménagements**

**MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes du Pays de Murat**

**OBJECTIFS :**

- Organiser et canaliser l'accueil du public
- Sécuriser le site
- Veiller à l'intégration paysagère des aménagements
- Informer et sensibiliser les visiteurs

### *CONTENU DE L'ACTION*

**Mise en œuvre :**

- Opérations programmées :

  - Mise en place d'un panneau d'accueil et d'une signalisation selon la charte signalétique des ENS permettant une éco-interprétation du site et une visualisation des zonages de valorisation et de tranquillité.
  - Aménagement d'une aire de stationnement et de pique-nique intégrée
  - Pose de barrières bois afin de sécuriser la digue et de matérialiser les entrées dans l'ENS et le début de la zone de tranquillité (au moins secteur sud).

Voir carte des éléments de valorisation et extrait plan de gestion 2002, annexe 11.
Voir l'extrait du rapport « Site remarquable du Lac du Pêcher », PNRVA, 2004, annexe 12.

- Maîtrise foncière ou d'usage : partielle selon l'implantation de l'aire de stationnement et de pique-nique.
- Actions liées : objectif VI
- Échéancier : 2007 - 2008

**Démarches déjà engagées** : /
**Modalités de suivi et critères d'évaluation** : nombre de visiteurs, enquête de satisfaction

### *OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES*

CPIE, PNRVA, Technicien Communauté de Communes du Pays de Murat, Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Murat.

### *ELEMENTS FINANCIERS*

Coût estimatif : 20 000€

Partenaires financiers potentiels : Conseil Général du Cantal

### *ZONAGE DE L'ACTION*

ENS Lac du Pêcher, voir carte annexe 11.

## OBJECTIF VI : Valorisation durable du site

**ACTION N°21 : Valorisation halieutique**

**MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes du Pays de Murat**

**OBJECTIFS :**

- Créer une activité ouverte à tous les publics
- Répondre à une demande locale

### *CONTENU DE L'ACTION*

**Mise en œuvre :**

- Opérations programmées :

  - Valorisation halieutique durable sur la base d'une pêche familiale de truites et de friture (truites fario et/ou arc-en-ciel selon paramètres qualité de l'eau)
  - Pêche à partir du bord (zone de pêche) et sans canotage (respect de la zone de tranquillité) : élaboration d'un règlement et mise en place de son application par les gardes (baux de pêche)
  - Création d'un ponton de pêche accessible aux personnes handicapés

- Maîtrise foncière ou d'usage : oui
- Actions liées : Actions 3 et 11
- Échéancier : 2008 - 2011

**Démarches déjà engagées** : /
**Modalités de suivi et critères d'évaluation** : détail des lâchers de poissons effectués

### *OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES*

AAPPMA de Murat et Allanche, Fédération de Pêche, CSP, DDAF…

### *ELEMENTS FINANCIERS*

Coût estimatif : 3 000€ pour un lâcher de 2 000 à 2 500 truites soit 500 kg
Ponton de pêche **non chiffré**

Partenaires financiers potentiels : AAPPMA de Murat et Allanche

### *ZONAGE DE L'ACTION*

Lac du Pêcher (pièce d'eau)

## OBJECTIF VI : Valorisation durable du site

**ACTION N°22 : Création d'un observatoire ornithologique**

**MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes du Pays de Murat**

**OBJECTIFS :**

- Accueillir du public et valoriser les richesses patrimoniales
- Proposer une activité de découverte de la nature aux visiteurs
- Sensibiliser les visiteurs

### *CONTENU DE L'ACTION*

**Mise en œuvre :**

- Opérations programmées :

Création d'un observatoire ornithologique, intégré au paysage et en limite de zone de tranquillité, d'une capacité d'accueil de 10 – 15 personnes.
Voir annexe 11.

- Maîtrise foncière ou d'usage : oui
- Actions liées : /
- Échéancier : 2008

**Démarches déjà engagées** : reconnaissance d'un point potentiel d'implantation
**Modalités de suivi et critères d'évaluation** : fréquentation et satisfaction

### *OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES*

LPO, PNRVA, Constructions du Puy Mary, prestataires signalétique

### *ELEMENTS FINANCIERS*

Coût estimatif : 20 000€

Partenaires financiers potentiels : Conseil Général

### *ZONAGE DE L'ACTION*

Lac du Pêcher (hors zone de tranquillité)

## OBJECTIF VI : Valorisation durable du site

**ACTION N°23 : Création d'un sentier de découverte**

**MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes du Pays de Murat**

**OBJECTIFS :**

- Accueillir du public et valoriser les richesses patrimoniales
- Proposer une activité de découverte de la nature aux visiteurs
- Sensibiliser les visiteurs

### *CONTENU DE L'ACTION*

**Mise en œuvre :**

- Opérations programmées :

Réaliser un itinéraire de découverte au départ du Lac du Pêcher, passant par le « kiosque informatif » existant et ne faisant pas un tour de l'étang (incompatible avec les objectifs de protection) : ouverture du sentier et balisage, conception et réalisation de supports (panneaux de départ et panneaux explicatifs selon la charte signalétique ENS) et installation des supports.
Voir annexe 11.

- Maîtrise foncière ou d'usage : partielle
- Actions liées : /
- Échéancier : 2008

**Démarches déjà engagées** : reconnaissance de l'itinéraire et identification des aménagements pédagogiques
**Modalités de suivi et critères d'évaluation** : fréquentation et satisfaction.

### *OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES*

Technicien Communauté de Communes du Pays de Murat , Office de tourisme de Murat, Bureau des Accompagnateurs, Chamina, CPIE, PNRVA, prestataires signalétique

### *ELEMENTS FINANCIERS*

Coût estimatif : 30 000€

Partenaires financiers potentiels : Conseil Général du Cantal, FEADER

### *ZONAGE DE L'ACTION*

ENS Lac du Pêcher et environs (Communes de Dienne et Chavagnac)

## OBJECTIF VI : Valorisation durable du site

**ACTION N°24 : Conception et édition d'un livret de découverte**

**MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes du Pays de Murat**

**OBJECTIFS :**

- Promouvoir le site et sensibiliser le public
- Valoriser les connaissances du site et de ses environs
- Proposer une activité autonome de découverte de la nature aux visiteurs

### *CONTENU DE L'ACTION*

**Mise en œuvre :**

- Opérations programmées :

Conception et édition d'un livret de découverte 8 – 10 pages selon la charte graphique des ENS. Informations sur le circuit de découverte. Dernière page : informations sur les ENS, veiller à la cohérence entre les sites.
Voir annexe 11.

- Maîtrise foncière ou d'usage : sans objet.
- Actions liées : action 23
- Échéancier : 2008

**Démarches déjà engagées** : /
**Modalités de suivi et critères d'évaluation** : nombre de livrets vendus.

### *OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES*

Technicien Communauté de Communes du Pays de Murat, Office de tourisme de Murat, Chamina, Bureau d'étude, CPIE, PNRVA

### *ELEMENTS FINANCIERS*

Coût estimatif : 10 000 €

Partenaires financiers potentiels : Conseil Général, FEADER

### *ZONAGE DE L'ACTION*

Sans objet

## OBJECTIF VI : Valorisation durable du site

**ACTION N°25 : Organisation de sorties de découverte du site**

**MAITRE D'OUVRAGE : Office de Tourisme Intercommunal**

**OBJECTIFS :**

- Sensibiliser au respect de l'environnement
- Canaliser la fréquentation du site
- Favoriser et coordonner une découverte pour tous

### *CONTENU DE L'ACTION*

**Mise en œuvre :**

- Opérations programmées :

Répertorier les acteurs de l'animation et de la randonnée pouvant intervenir sur le site et mettre en œuvre des prestations de qualité (voire pédagogiques si public scolaire) concernant la découverte des espèces, des milieux et du paysage.

- Maîtrise foncière ou d'usage : oui
- Actions liées : éléments sur la connaissance et l'éco-interprétation du site
- Échéancier : 2009 – 2010 – 2011

**Démarches déjà engagées** : /
**Modalités de suivi et critères d'évaluation** : nombre de sorties et satisfaction

### *OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES*

CPIE, PNRVA, Maison de la Pinatelle, Office de Tourisme Intercommunal, Accompagnateurs en Moyenne Montagne…

### *ELEMENTS FINANCIERS*

Coût estimatif : 9 500 € (communication et 5 sorties / an soit 2 500€ / an)

Partenaires financiers potentiels : Conseil Général du Cantal

### *ZONAGE DE L'ACTION*

ENS Lac du Pêcher

## OBJECTIF VII : Animation

**ACTION N°26 : Suivi, encadrement technique et mise en œuvre du programme d'actions**

**MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de Communes du Pays de Murat**

**OBJECTIFS :**

- Poursuite du schéma directeur et suivi de la mise en œuvre des actions
- Apports techniques et scientifiques

### *CONTENU DE L'ACTION*

**Mise en œuvre :**

- Opérations programmées :

Assistance au porteur de projet pour la mise en œuvre et le suivi du programme d'actions ENS. Recherche de financement et suivi général du dossier.

- Maîtrise foncière ou d'usage : sans objet
- Actions liées : /
- Échéancier : 2007 - 2011

**Démarches déjà engagées** : actions 1, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 12 du programme ENS.
**Modalités de suivi et critères d'évaluation** : rapport annuel.

### *OPERATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES*

Technicien Communauté de Communes du Pays de Murat, CPIE, PNRVA, CEPA, ONF…

### *ELEMENTS FINANCIERS*

Coût estimatif : 22 000€

Partenaires financiers potentiels : Conseil Général du Cantal

### *ZONAGE DE L'ACTION*

Sans objet